

F02 - La mise en place d'aménagements scolaires : ou comment pallier les troubles cognitifs ?

Outils d'évaluation et de compensation



PROBLEMATIQUE

La loi du 11 février 2005 assure le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile et à un parcours scolaire continu et adapté. Les notions d'accessibilité et de compensation y sont centrales. Ainsi, tout élève ayant une reconnaissance de handicap peut bénéficier d'aménagements de sa scolarité au titre de la compensation.

Les troubles cognitifs retentissent dans les apprentissages mais également sur la confiance en soi de l'élève. Il est donc essentiel de mettre en place des aménagements de la scolarité. L'élève pourra ainsi s'adapter et apprendra à contourner ses difficultés par l'utilisation de ses forces. Ceci lui permettra alors de connaître des succès aussi bien sur le plan scolaire, professionnel ou social et ainsi de favoriser son estime de soi.



OBJECTIFS

Savoir repérer les caractéristiques des différents troubles cognitifs impactant les apprentissages scolaires.

Connaître les différents aménagements scolaires possibles selon les troubles (PAI, PAP, PPRE, PPS).

Connaître les moyens et outils de compensation des troubles cognitifs.



PROGRAMME

- Rappel des caractéristiques des différents troubles cognitifs impactant les apprentissages scolaires.
- Adapter l'environnement :
 - Face aux troubles de la lecture ;
 - Face aux troubles de l'écriture ;
 - Face aux troubles du langage oral ;
 - Face aux troubles du repérage spatial ;
 - Face aux troubles de la mémoire de travail ;
 - Face aux troubles attentionnels ;
 - Face aux troubles sensoriels ;
- Lien avec l'établissement scolaire ;
- Travail en partenariat avec les différents intervenants.



PUBLIC ET PRE-REQUIS

- Professionnels œuvrant auprès de personnes ayant des troubles des apprentissages ;
 - Professionnels travaillant dans des structures spécialisées ;
 - Professionnels médicaux et paramédicaux (médecins, soignants, éducateurs...) ;
 - Professionnels de l'enseignement / de l'éducation/ de la formation.
- Pré-requis :** Connaissances sur les troubles neuro-développementaux.



METHODE

- Apports théoriques ;
- Formation concrète et pratique ;
- Etudes de cas, diffusion de films ;
- Temps d'échanges et remise des supports de formation.



MODALITE D'EVALUATION

- Evaluation des acquis ;
- Evaluation satisfaction.

Note moyenne attribuée
par les stagiaires précédents : 8,9/10

Durée : 2 journées

Dates et lieux : Dans nos locaux les 03 et 04 juin 2027 – En établissement sur demande

Tarifs : Formation continue 666€ - Libre 532€ - En établissement 4 659€

Intervenant(e) : Margaux LOUISE – Ergothérapeute